



## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

### Année Scolaire 2018-2019

*à compléter et à retourner au Lycée La Providence – Bureau vie étudiante  
23 rue des Saintes Maries CS 34-21 41034 BLOIS CEDEX*

Madame/Monsieur .....  
représentant(s) légal(aux) de l'étudiant(e) .....  
confirme(nt) l'inscription en classe de ..... pour l'année 2018-2019.

#### Contribution annuelle des familles

Le niveau de participation du (des) parent(s), calculé en fonction du quotient familial, correspond au :

- Tarif 1 : quotient familial inférieur ou égal à 9 000 € <sup>(1)</sup>.
- Tarif 2 : quotient familial supérieur à 9 000 € et inférieur ou égal à 11 500 € <sup>(1)</sup>.
- Tarif 3 : quotient familial supérieur à 11 500 € et inférieur ou égal à 14 000 € <sup>(1)</sup>.
- Tarif 4 : quotient familial supérieur à 14 000 €.

(quotient familial = revenu fiscal de référence/nombre de parts)

*(1) Pour les familles dont la situation correspond aux tarifs 1, 2 et 3, joindre obligatoirement la fiche de détermination du tarif.  
En l'absence de cette fiche, le tarif 4 sera appliqué.*

#### Régime

Le choix du régime, **VALABLE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**, est le suivant :

*Merci de cocher la case correspondant à votre choix*

- Externe
- Interne
- Demi-pensionnaire (DP)
- Interne sans déjeuner

Participation à la Certification Voltaire<sup>(2)</sup> :  Oui  Non

*(2) Se référer au Règlement d'inscription année scolaire 2018-2019 (page 7)*

Paraphes du (des) responsable(s) légal (aux) :

Le(s) parent(s) atteste(nt) avoir reçu et pris connaissance du règlement d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019 et déclare(nt) l'accepter sans réserve. Il(s) s'engage(nt) ainsi à assurer le coût de la scolarisation de son (leur) enfant au sein de l'établissement, conformément aux conditions du règlement financier.

Le montant de l'acompte à verser lors de la confirmation de l'inscription est de :

150 € pour l'externat<sup>(3)</sup>       260 € pour la demi-pension<sup>(3)</sup>       750 € pour l'internat<sup>(3)</sup>

(3) Cocher la case correspondant à votre choix

**IMPORTANT** : L'inscription dans un établissement d'enseignement privé requiert nécessairement l'accord des deux parents exerçant en commun l'autorité parentale. Aussi chaque parent doit obligatoirement signer la présente confirmation d'inscription. Le cas échéant, le parent exerçant seul l'autorité parentale doit en apporter la preuve.

Fait le .....

Après avoir paraphé la 1<sup>ère</sup> page de la confirmation d'inscription,  
Signature du (des) responsable(s) légal(aux) de l'étudiant(e) précédée de la mention « LU et APPROUVE »

du père

de la mère

du responsable si  
différent du père  
ou de la mère



## Annexe à la confirmation d'inscription 2018-2019

*NB : Ce feuillet est indissociable de la confirmation d'inscription jointe.*

**1- L'inscription d'un(e) étudiant(e) au lycée La Providence entraîne l'adhésion aux valeurs définies dans le projet éducatif et l'acceptation des dispositions décrites dans les documents généraux suivants.**

Ainsi, après avoir pris connaissance, sur le site Internet du lycée [www.lapro.org](http://www.lapro.org) :

- du Règlement intérieur,
- de la Charte informatique,

**l'étudiant(e) et sa famille s'engagent à les respecter.**

**2- Par ailleurs, au cours de leur scolarité, les jeunes ont de nombreuses occasions d'être photographiés. L'usage de ces clichés est à visée exclusivement éducative et pédagogique.**

Le développement des technologies modernes de communication amène à traiter les photographies sur informatique. Dans ce contexte, nous entrons de plein droit dans le cadre de la loi « Informatique et Liberté » qui impose l'autorisation des intéressés ou de leurs responsables légaux s'ils sont mineurs.

Les photos peuvent être prises dans le cadre des photos de classe ou au cours d'activités périscolaires (voyages, sorties de classes, activités éducatives et sportives, etc.), et faire l'objet d'une publication sur le site Internet ou supports d'information du lycée pour illustrer les projets pédagogiques menés.

Aussi, **le(s) parent(s) autorisent l'établissement à utiliser les photos** sur lesquelles leur enfant figure, dans le cadre de supports de communication interne et externe, sans contrepartie financière.

*En cas de refus de l'utilisation des photos, la famille le communique à l'établissement par un courrier écrit et signé.*

Fait à ..... Le .....

Signatures obligatoires

de l'étudiant(e)

du père

de la mère

du responsable si  
différent du père  
ou de la mère